

# COMPTE RENDU DU CONSEIL de MAHERU

## Conseil Municipal du 27 mars 2023

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie à 20 heures 30 sous la présidence de Mr. François HUREL, Maire.

Etaient présents : HUREL François, LEMOINE Stéphane, TROGU Dominique, ROUSSEL Yves, VERHALLE Gérard, Mmes BAGLIN Aurore, HOORELBECKE Laurence, LAJOIE Julie.

Absents excusés : Mrs. LE COCQ Julien et CAPPELAERE Marc.

Secrétaire de séance : Julie LAJOIE.

## Vote des subventions 2023 :

- Les Rescapés de l'Enfer	50.00 €,
- CLIC Mortagne au Perche	50.00 €,
- Prévention Routière	50.00 €,
- Gym de L'Aigle	25.00 €,
- ADMR Moulins la Marche	65.00 €,
- Banque Alimentaire Alençon	65.00 €,
- Classe de neige Ecole des Sources	640.00 €,
- Comité des Fêtes Mahéru	1 400.00 €,
- Restaurant du Cœur Alençon	65.00 €,
- Secours Catholique	100.00 €,
- Sports Loisirs Culture	350.00 €,
- UNA Moulins la Marche	65.00 €,
- Amicale des pompiers Moulins la Marche	100.00 €,
- Ecole des jeunes sapeurs-pompiers	100.00 €,
- Trail des Monts d'Amains	200.00 €,
- MJC L'Aigle	30.00 €,
- Foyer Socio-Educatif collège Moulins	225.00 €.
- Lutille Mortagne-au Perche	50.00 €,
- Ligue contre le cancer	75,00 €,
- Collège A Collet sortie à Verdun	100,00 €.

## Compte administratif 2022 :

Le compte administratif s'établit comme suit :

### Section de fonctionnement :

Dépenses : 89 625.64 €  
Recettes : 143 131.33 €

### Section d'investissement :

Dépenses : 11 543.22 €  
Recettes : 21 786.30 €

Excédent de clôture : 53 505.69 €

Excédent de clôture : 10 243.08 €.

Le Maire sort de la salle pour le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022

**Compte de gestion 2022 :**

Le Maire rappelle que le compte de gestion 2022 dressé par Mme Bourbao, trésorière, est identique au compte administratif 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022.

**Affectation du résultat 2022 :**

Le résultat de l'exercice à affecter est de **824 579.14 €** dont **26 023.09 €** seront affectés au compte 1068 en investissement et le reste soit **798 556.05 €** au compte 002 en recette de fonctionnement.

**Vote du taux des taxes foncières bâties et non bâties pour 2023**

Par délibération du 1<sup>er</sup> avril 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 28,11 %, TFPNB : 8,20 %.

Depuis 2020, le taux TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé suite à ces informations de maintenir les taux d'impositions en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

TH : 2,80 %, TFB : 28,11 %, TFNB : 8.20 %.

**Vote du budget 2023 :**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget 2022 qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :

- section de fonctionnement : 929 135.00 €.
- section d'investissement : 232 279.00 €.